

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## Chine

2019

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		CHINE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2018	<b>9 562 910</b>	<b>549 087 *</b>
Population	Mhab 2017 et évolution 2018/17	<b>1 393</b> + 0,5 %	<b>67</b> + 0,2 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	<b>0,738</b> 90 <sup>e</sup> rang mondial	<b>0,897</b> 21 <sup>e</sup> rang mondial
PIB	Md€ - 2018	<b>11 532</b>	<b>2 354</b>
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2018/17	<b>6,6</b>	<b>1,7</b>
PIB / habitant	€ - 2018	<b>8 280</b>	<b>35 139</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2018 **	<b>7,2</b>	<b>1,6</b>
Surface arable	Mha - 2016	<b>119,2</b>	<b>18,3</b>
Surface forestière	Mha - 2016	<b>210</b>	<b>17</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2018	<b>+ 90</b>	<b>- 18</b>
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2018	Exports : <b>65,8</b> Imports : <b>107,1</b> Solde : <b>- 41,3</b> (source Douanes Chine)	Exports : <b>62,3</b> Imports : <b>55,5</b> Solde : <b>+ 6,8</b> (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	Md€ - 2018	Chine vers France : <b>0,6</b> variation 2018/17 : <b>- 10 %</b> (source Douanes France)	France vers Chine : <b>2,2</b> variation 2018/17 : <b>- 8,7 %</b> (source Douanes France)

Source Banque mondiale

\* 549 087 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

## Ce qu'il faut retenir

+ La Chine doit nourrir 18,3 % de la population mondiale sur 8,5 % de la surface arable du globe ; ses ressources en eau, inégalement réparties entre les régions, ne représentent que 6,5 % du total disponible de la planète.

+ La Chine est l'un des premiers pays producteurs agricoles mondiaux : elle est le 1<sup>er</sup> producteur notamment de blé, de porc, de volailles, et le 2<sup>e</sup> de maïs. Sa production impacte donc les marchés mondiaux en cas de variation forte et soudaine.

+ Alors que l'agriculture représente 7,2 % du PIB (2018), la Chine est désormais un pays importateur massif de produits agro-alimentaires, notamment des produits agricoles de base : la balance agro-alimentaire chinoise a été déficitaire de 41 Md€ en 2018 (son 1<sup>er</sup> poste de déficit, alors que la balance commerciale totale est excédentaire). Ce déficit se creuse (en particulier sur le soja), en raison notamment d'une évolution des habitudes alimentaires (augmentation de la consommation de produits carnés) à laquelle l'offre domestique ne répond pas.

+ L'agriculture chinoise est duale et en transition ; sa productivité est modérée et ses coûts de production élevés, d'où une compétitivité-prix défavorable avec les produits importés. Elle reste majoritairement constituée de petites exploitations familiales dont la taille moyenne est de 0,6 ha, et d'unités de transformation nombreuses et peu modernisées, même si de très grandes structures (fermes de 10 000 vaches ou de plus de 1 000 truies) et d'importants groupes agro-alimentaires se développent en parallèle.

+ Face à cette situation, les autorités accélèrent la restructuration du secteur agricole par des politiques volontaristes,

mobilisant une panoplie d'aides publiques et facilitant l'émergence d'unités de production plus grandes (unités agro-industrielles intégrées, « coopératives ») par une concentration rapide (accélérée par les crises sanitaires) et la restructuration de l'agriculture familiale (disparition du plus grand nombre, concentration sur des exploitations plus performantes).

+ L'exode rural facilite cette évolution. Le seuil des 50 % de population urbaine a été dépassé en 2011 ; les autorités fixent un objectif de 70 % à l'horizon 2030. Du fait de l'écart des revenus entre ville et campagne ainsi qu'entre les provinces côtières et celles de l'intérieur, la question sociale du monde rural, de son développement et de la réduction des inégalités entre zones rurales et urbaines constitue une priorité politique des dirigeants chinois.

+ S'agissant des politiques agricoles, le 13<sup>e</sup> plan (2016-2020) a marqué une rupture avec nombre d'aspects susceptibles d'impacter l'agriculture chinoise, mais aussi les marchés mondiaux : le recours à ces derniers pour assurer la sécurité alimentaire est assumé ; la politique de prix garanti du maïs a été remplacée par des prix-seuils ; la réglementation environnementale se renforce ; la restructuration de l'agriculture s'accélère, tout comme l'internationalisation des groupes de l'agroalimentaire dont la vocation exportatrice est affirmée.

+ L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le 3<sup>e</sup> poste des exportations françaises vers la Chine (2,2 Md€ en 2018, selon les Douanes françaises). Ces exportations (en baisse de 8,7 %) sont toutefois concurrencées, en particulier par l'Australie, mais aussi par des pays européens (Pays-Bas, Danemark, Espagne, Allemagne).

## Production agricole

La production agricole chinoise repose d'abord sur les productions végétales (blé, maïs, riz ; pommes de terre et autres tubercules, soja ; coton ; canne et betterave à sucre ; fruits et légumes). **La Chine est ainsi le 1<sup>er</sup> producteur mondial de blé, de riz, de pommes de terre et le 2<sup>e</sup> de maïs.** Portée par la demande de produits agroalimentaires tirée par l'augmentation du pouvoir d'achat, la production a progressé, grâce notamment aux innovations techniques (semences de riz hybrides et mécanisation, par exemple) et à une politique de soutien des prix intérieurs.

Les productions animales représentent 30 % de la valeur ajoutée agricole. **La Chine est le 1<sup>er</sup> producteur mondial de volailles et de porcs.** Un porc sur deux dans le monde était

chinois, avant que le cheptel ne soit réduit d'au moins 30 % par l'épizootie de peste porcine africaine (PPA), entre août 2018 et juillet 2019.

Les principales productions se répartissent en trois grandes zones :

- > le blé et le maïs au Centre-Est et au Nord-Est ;
- > le riz et les cultures tropicales au Sud et au Sud-Est ;
- > le pastoralisme, des déserts et des montagnes de l'Ouest.

**L'agriculture chinoise est marquée par une dualité des structures qui évolue rapidement**

> l'essentiel de la production est le fait d'une multitude d'exploitations familiales d'une superficie moyenne d'un demi-hectare, tenues par environ 400 M de paysans. Ceux-ci sont souvent pluriactifs, à la campagne, ou en alternance

avec des activités en ville. Leur production est collectée, voire transformée, par de nombreux intermédiaires (il y a officiellement 100 M de transformateurs indépendants de produits agricoles);

> un secteur agro-industriel se développe, porté par quelques grandes structures étatiques (en particulier, les fermes d'État) ou privées (notamment dans le secteur laitier), elles-mêmes liées à de grands groupes de transformation et de distribution, tels que COFCO. Ces champions nationaux sont en plein développement, en particulier dans le secteur des productions animales - *Yili, Mengniu et Bright Food* assuraient ainsi 64 % de la transformation laitière en 2017-, mais aussi des cultures industrielles (thé par exemple). Les autorités chinoises leur ont en outre confié la mission de s'internationaliser par des acquisitions à l'étranger ou en développant les exportations;

> enfin, une agriculture familiale professionnelle émerge, de façon variable selon les filières. Disposant de surfaces plus importantes (de l'ordre de 7 ha pour le blé, par exemple), ces agriculteurs exercent à plein temps sur leur exploitation dont ils vivent.

**L'agriculture chinoise peine à répondre à une demande alimentaire nationale en hausse, qui se diversifie et devient exigeante en termes de qualité, notamment sanitaire,** dans un contexte de progression rapide du pouvoir d'achat: la consommation de viande par habitant a atteint 49,2 kg en 2018 -elle a triplé depuis 1990-, celle des œufs a été décuplée entre 1980 et 2017, et celle des produits laitiers multipliée par 26. Les dépenses alimentaires représentent 28 % en valeur des achats d'un ménage, du fait de leur diversification vers des produits plus chers (viandes, poissons, fruits). La Chine ne couvre plus que 10 % de sa production de soja, du fait de l'envolée de ses besoins pour l'alimentation animale - voyant ainsi croître la dépendance de ces filières - mais aussi, par exemple, seulement 32 % de sa consommation d'huiles alimentaires.



## L'agriculture chinoise se heurte à diverses contraintes et entend répondre à plusieurs enjeux

> des conditions naturelles contraignantes entraînent des coûts de production élevés, dégradant la compétitivité vis-à-vis des produits importés, surtout dans le secteur de l'élevage (lait, viandes). En effet, la Chine doit nourrir 18,3% de la population mondiale sur 8,5% de la surface arable (11% des terres agricoles) ; elle ne dispose que de 6,5 % des ressources en eau de la planète, au demeurant inégalement réparties entre les régions ;

> le coût de production est élevé, obligeant le gouvernement à fixer des prix de soutien garantis pour le blé et le riz. La limitation des importations entraîne une mauvaise allocation des ressources ; pour les filières bovines lait et viande, le mode de développement en *feedlots*, sans autonomie fourragère, accroît d'autant plus les coûts de production qu'une grande partie de l'alimentation est importée (soja et fourrages) ;

> les exploitations demeurent morcelées, de petite taille et difficilement mécanisables, notamment dans le Sud et l'Ouest du pays. La production reste le fait d'exploitations familiales et est peu concentrée. Ainsi, en 2017, les 10 premières entreprises porcines ne réalisaient que 6,9 % de la production ;

> ses coûts de production sont élevés et en hausse (coût de la main d'œuvre, prix du foncier), d'où une compétitivité-prix défavorable avec les produits importés ;

Les différentiels de productivité sont importants, tant pour les productions végétales qu'animales : la sélection des nouvelles variétés hybrides de riz permet des rendements élevés sur de petites exploitations. La productivité des grandes exploitations est proche de la moyenne européenne pour le blé, le maïs et l'élevage, du fait d'une mécanisation accrue, d'un meilleur accès à la génétique, aux techniques de production et aux dispositifs de financement.

> un risque de perte des savoir-faire lié à l'intense exode rural (10-15 M de personnes par an) ;

> une plus grande maîtrise sanitaire et phytosanitaire, afin de prévenir des pertes massives, de renforcer la confiance des consommateurs et de garantir la sécurité alimentaire et sanitaire du pays ;

> les mesures de protection de l'environnement s'accroissent, cependant l'agriculture chinoise consomme près du tiers des engrais mondiaux (un producteur chinois utilise en moyenne trois fois plus d'engrais à l'hectare que son homologue français ou américain). La Chine pâtit d'eaux et de sols pollués (près de 20 % des terres arables seraient concernés) et d'une baisse de la fertilité de nombreuses terres.

## La gestion forestière

Après des décennies de surexploitation et de conversion en terres agricoles des 2,1 Mkm<sup>2</sup> de forêts, dont un tiers de plantées, la Chine a mis en œuvre le Programme des forêts naturelles de conservation (NFCP), l'un des plans les plus ambitieux de régénération et de conservation des forêts dans le monde, depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle.

Le NFCP interdit l'exploitation dans de nombreuses forêts naturelles, voire dédommage les résidents pour les activités empêchant la récolte de bois illégal dans des régions sous surveillance. Ainsi, entre 2000 et 2018, la Chine aurait gagné 5,1 % de surface forestière, soit environ 160 000 km<sup>2</sup>. Dans le même temps, la déforestation touche 0,4 % du territoire chinois, soit 37 200 km<sup>2</sup>. Selon *Global Forest Watch*, 80 000 km<sup>2</sup> de forêts auraient été perdus entre 2001 et 2016. Aussi le gouvernement a adopté en 2018 un nouveau plan de reforestation encore plus ambitieux, visant à faire passer la surface forestière de 21,7 % à 23 % du territoire d'ici 2022.

Cette politique entraîne une hausse des importations de bois et contribue à la déforestation, en particulier en Asie du Sud-Est et en Afrique déjà fortement impactées. 75 % de la production mondiale de bois est exportée vers la Chine. La Chine reste de loin le plus grand importateur mondial de grumes et fibres de bois, en vue d'alimenter son industrie du papier, les secteurs de la construction et de la fabrication de meubles (ce dernier constituant l'un des premiers postes d'exportation chinois).

## Politique agricole

**Le 13<sup>e</sup> plan 2016-2020 et le document politique annuel n°1 définissent la politique agricole chinoise et font du développement rural la priorité des autorités.**

Les politiques en Chine sont définies par le 13<sup>e</sup> plan quinquennal. Celui-ci illustre la volonté d'accélérer la restructuration du secteur agricole dans le sens d'une agriculture « moderne » capable de produire plus, de façon durable, et en assurant un revenu décent aux divers acteurs de la filière.

### **Certains éléments du 13<sup>e</sup> plan constituent des constantes**

> faire émerger des structures d'une plus grande taille, mécanisées et utilisant des technologies avancées (semences, intrants...), tout en sécurisant le foncier agricole, en priorité dans les zones favorables aux productions. Cet agrandissement se fait par le transfert de terres entre paysans, de façon légale et sécurisée, permettant à la structure d'exploitation

de rester indépendante ; la consolidation de coopératives avec lesquelles le paysan peut contractualiser ou auxquelles il peut céder son droit d'usufruit moyennant une rente, voire aussi un travail ; la mise en place de groupes intégrés de l'amont à l'aval de la production ;

> préserver les surfaces arables qui ne devront pas passer au-dessous de 120 Mha. Le Premier Ministre a ainsi fixé, en 2019, l'objectif d'accroître la surface de terres agricoles de 5,3 Mha (+ 3,9 % de la SAU de 135 Mha) et celle de terres irriguées de 1,3 Mha. Cette cible est conséquente, alors que les terres agricoles sont mitées par l'urbanisation et l'industrialisation ;

> réduire l'écart de revenu rural / urbain (actuellement proche de 1 à 3) en créant de la valeur par la mise en place d'une agriculture moderne et productive, le développement de circuits de distribution innovants (e-commerce), l'exploitation de niches (indications géographiques (IG), agriculture biologique, verte, agro-tourisme...), ou la réforme des mécanismes de subventions (aides compensatoires directes) ;

> renforcer les infrastructures (irrigation, lutte contre les crues, marchés de gros...) et les services ruraux (assurance agricole et crédit rural, en particulier) ;

> renforcer la recherche agricole : le secteur des semences (suite à la promulgation de la loi de 2015) et des nouvelles technologies est jugé prioritaire et fait l'objet d'une protection de la propriété intellectuelle.

La Chine pourrait être le prochain grand pays à adopter les OGM : les milieux politiques, administratifs et scientifiques sont convaincus de leur intérêt pour répondre aux défis de l'agriculture chinoise. La Chine pourrait devenir un leader du secteur des semences grâce à l'internationalisation des semenciers pourtant absente du plan 2016-2020. Seule la réticence de la société civile retient les autorités de faciliter leur usage, déjà largement répandu sur le terrain (90% des surfaces en maïs de la province du Jilin seraient plantées en OGM).

### **Le plan présente aussi des évolutions**

> concernant l'autosuffisance alimentaire, le plan indique que la Chine souhaite non seulement exporter davantage, mais également importer plus de produits « dont la Chine a besoin » ;

> cette orientation va de pair avec la volonté d'internationaliser les groupes chinois et de « construire des bases de production et de stockage à l'étranger » ;

> plusieurs réformes dans les modalités de soutien à l'agriculture : fusion des subventions à la mécanisation et aux

intrants, confirmation des réformes entreprises sur les prix garantis. En effet, ces subventions subsistent pour le blé et le riz, et ont été supprimées pour le coton, le soja et le maïs ;

> l'importance donnée à la formation professionnelle et, plus globalement, au soutien au développement agricole (conseil, organisations professionnelles, etc.) ;

> enfin, l'annonce d'une ambitieuse politique agro-environnementale pour faire émerger une agriculture « verte », comprenant une dimension sanitaire. Le plan indique ainsi vouloir renforcer les contrôles « de la fourche à la fourchette », diminuer l'utilisation d'intrants en agriculture (fongicides, pesticides, médicaments), lutter contre la pollution des eaux et des sols. L'objectif de stabilisation en 2020 de l'usage des pesticides, atteint dès 2017, a été mis en avant par les autorités chinoises.

### **En conséquence, le plan retient huit grands projets structurants**

> le développement de zones agricoles céréalières « modernes » sur une surface de 53 à 66 Mha, soit environ 40 % des superficies cultivables ;

> l'amélioration semencière : amélioration du système de stockage, consolidation des trois bases semencières nationales (Henan, Gansu, Sichuan) et renforcement des cent bases de multiplication provinciales ;

> l'optimisation de l'irrigation ; le développement de la mécanisation avec l'objectif de 70 % des surfaces céréalières mécanisées à l'horizon 2020 (objectif de 60 % en 2015) ;

> l'« internet + » appliqué à l'agriculture : e-commerce, technologies connectées, etc. La Chine a acquis une expérience de l'e-commerce des produits agricoles, portée par les « BAT » (*Baidu, Alibaba et Tencent*) pour mettre en contact direct producteurs et consommateurs.

> l'amélioration de la qualité sanitaire et gustative des produits : développement de l'agriculture verte et biologique, des IG, de la traçabilité ;

> le soutien aux structures agricoles les plus avancées (fermes familiales, coopératives) ;

> le développement des services à l'agriculture.

### **Le plan est complété et précisé, chaque début d'année**

Le Document politique n°1 du Parti porte, en chaque début d'année, sur le développement rural. Il précise la mise en œuvre du 13<sup>e</sup> plan. Depuis 2017, l'accent est mis sur une production plus durable, une protection accrue de

l'environnement et le développement du monde rural pour y maintenir les communautés (par le développement de l'agrotourisme et des IG, par exemple). À ce titre, le changement de dénomination du ministère de l'agriculture en 2018 en ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA) est significatif.

Enfin, le développement rural est régulièrement mis en avant lors des Assemblées populaires de mars (*lianghui*), montrant son caractère prioritaire dans la politique chinoise. Toutefois :

> le développement rural plutôt qu'agricole constitue la priorité, avec l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté et le rattrapage des zones rurales par rapport aux zones urbaines ;

> dans ce texte de « politique générale » fixant les priorités, les mentions de l'agriculture ne font état d'aucune orientation en faveur de modes de production durables. Seuls sont fixés des objectifs de productivité : en 2019, l'augmentation de la production de céréales, l'accroissement des surfaces, le contrôle des épizooties, l'innovation (dont les semences végétales), la mécanisation et la modernisation des formes d'exploitation.

### **La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur quatre types principaux de subventions**

#### **1. Les aides aux producteurs et à la régulation des marchés en constituent l'essentiel**

> la fixation de prix seuils, de quotas et un stockage public pour le blé et le riz : les autorités définissent chaque année des prix garantis pour ces principales céréales. Ces prix sont devenus supérieurs de 30 % à 40 % aux prix du marché international, alors que la fixation de quotas et leur octroi à une liste d'importateurs (principalement publics) permettait de limiter les importations. Lorsque le prix de marché passe au-dessous du prix garanti, les céréales sont achetées par des entreprises, qui bénéficient de subventions publiques pour ce faire, et vont alimenter des stocks publics ;

> une réforme de ce dispositif a été entreprise en 2015 : ce mécanisme a été supprimé pour le maïs et le soja. Depuis, le gouvernement fixe un prix seuil, tout en maintenant des quotas à l'importation. La différence entre le prix domestique et le prix mondial ne cesse de se réduire. Lorsque le prix sur le marché domestique passe au-dessous du prix seuil, le gouvernement verse des aides compensatrices aux producteurs. À l'inverse, des aides à la consommation en faveur des plus démunis sont mises en œuvre lorsque le prix atteint un niveau trop élevé ;

> l'allocation de subventions : nombreuses, les plus importantes constituent des aides directes aux paysans ; leur montant est modulé en fonction de la surface ou de la taille du

cheptel afin de favoriser l'agrandissement. Il existe également des aides à la mécanisation et aux intrants (semences, engrais, etc.) ainsi que des subventions à l'assurance agricole en vue d'inciter les paysans à se prémunir contre les risques ;

> la prise en charge des infrastructures (irrigation, lutte contre les crues) ;

> le financement de programmes ciblés (pauvreté, agriculture durable, etc.) ;

> des avantages fiscaux (par exemple : réduction fiscale à l'achat de serres en horticulture ou de matériel agricole) ;

> la politique de crédit ;

## **2. Des outils jouant sur les structures viennent accompagner l'évolution du secteur agricole**

> un remembrement et une réforme du droit foncier, dans le but d'accroître la surface cultivée par exploitation et l'investissement. La réforme est expérimentée depuis deux ans ; elle devrait être généralisée fin 2019 ou en 2020. L'une des principales mesures est de dissocier les droits fonciers, en distinguant un droit de propriété (qui demeure à la collectivité), un droit de contractualisation (qui relève de l'agriculteur) et un droit d'usage (qui peut faire l'objet d'une cession à bail de 70 ans, permettant d'attirer des investisseurs sur des surfaces agrandies) ;

> une restructuration des filières par une forte réduction du nombre d'exploitations familiales et la concentration sur un petit nombre d'acteurs professionnels. Cette réforme a été entreprise dans le secteur laitier, suite à la crise de la mélamine ; elle est en cours dans le secteur porcin (déjà passé de 61,7 M d'exploitations en 2010 à 42,7 M en 2016) et sera accélérée par l'épizootie de PPA ; la disparition d'au moins 50 % des exploitations familiales est annoncée ;

> la promotion des coopératives, de fermes modernisées, d'agro-industries et d'exploitations intégrées ;

## **3. Le renforcement de la politique sanitaire entend répondre à une situation insatisfaisante**

> l'adoption d'une nouvelle Loi sur la sécurité sanitaire (qui crée, incidemment, des contraintes aux importations à effet protectionniste) ;

> une entreprise de normalisation, avec la révision de milliers de normes alimentaires ;

> la mise en place de dispositifs de contrôle renforcés, surtout à l'importation ;

## **4. La politique de Recherche-Formation-Développement vise à faire de la Chine un leader innovant du secteur agricole**

> le soutien massif à la recherche agricole ;

> le rachat d'entreprises étrangères disposant de technologies ;

> l'appui aux formations agricoles, le développement de formations spécifiques et le soutien financier pour la scolarisation des plus défavorisés ;

> la réforme du système de vulgarisation.

Le budget traduit l'importance accordée au développement agricole. Il ne regroupe en outre pas toutes les aides publiques accordées à l'agriculture : une partie d'entre elles n'est pas répertoriée et passe par des prêts aux entreprises, une défiscalisation ou des avantages en nature (foncier), notamment de la part des collectivités locales.

## **Échanges commerciaux**

Tout en maintenant l'objectif d'assurer son autonomie alimentaire, la Chine est devenue un importateur majeur de produits agricoles et alimentaires et un acteur incontournable des marchés mondiaux, devenant le premier client de nombreux exportateurs. En 2018, ses principaux fournisseurs ont été le Brésil (27,1 % du total), son 1<sup>er</sup> client agricole, et les États-Unis (11,2 %, rétrogradé à la 2<sup>e</sup> place depuis 2017, baisse que les tensions commerciales pourraient aggraver).

Ses importations ont atteint 107 Md€ et son déficit 41 Md€ en 2018. La Chine a importé notamment 32,3 Md€ de soja, soit 62,7 % des échanges mondiaux. Une part aussi élevée impacte les marchés de nombreux produits agricoles, comme l'illustre l'envolée de la demande et des cours du porc, suite aux ravages de la PPA.

En parallèle, la production agricole chinoise n'est exportatrice que de produits à forte intensité de main-d'œuvre (fruits et légumes), à 61 % vers l'Asie. Toutefois, l'industrie agroalimentaire s'est aussi vue attribuer, dans le 13<sup>e</sup> plan 2016-2020, une vocation exportatrice, y compris sur les marchés européens. Ainsi, la Chine, consciente de sa dépendance agricole, semble assumer l'importation -partielle- de ces produits pour mieux développer son industrie de transformation ; elle se positionne ainsi comme l'acteur d'un « commerce de perfectionnement » asiatique. Ses clients sont le Japon (14 % de ses ventes), Hong-Kong (13,6 %), les États-Unis (10,4 %) et la Corée du Sud (6,8 %). Ils achètent légumes et fruits frais ou transformés, viandes préparées (raviolis) et produits de la mer.

La France (et l'Europe) ne dépendent pas (encore) autant du marché chinois. Néanmoins, la Chine a pris une importance cruciale pour l'équilibre du marché de certains produits (vins et spiritueux ; produits laitiers, dont lait infantile ; viande et abats porcins).

La France a exporté pour 3,2 Md€ de produits agricoles et agro-alimentaires vers la Chine en 2018 (selon les Douanes chinoises ; 2,2 Md€ selon les Douanes françaises). Elle est le 1<sup>er</sup> fournisseur agricole et agro-alimentaire européen et le 8<sup>e</sup> mondial (3,1 % du total en 2018), devant les Pays-Bas et l'Allemagne (respectivement 12<sup>e</sup> avec 2,1 % et 15<sup>e</sup> avec 1,7 %). Les exportations françaises auront augmenté de 64 % par rapport à 2013. Les vins et spiritueux représentent 59,2 % du total, le lait infantile 11,6 %, les produits laitiers 10,5 %, les viandes 5,7 %, et les céréales 3,7 %. Ces exportations sont toutefois concurrencées (- 8,7 % par rapport à 2017 selon les Douanes françaises), en particulier par l'Australie, qui bénéficie désormais de taux à droit zéro pour l'exportation de ses vins, en vertu de son traité de libre-échange avec la Chine, mais aussi par des pays européens (Pays-Bas, Danemark, Espagne, Allemagne sur les produits carnés et laitiers). En fait, la prééminence européenne de la France doit beaucoup à l'importance des vins et spiritueux.

La France a importé 419 M€ de produits agroalimentaires chinois en 2018 (- 13,6 % par rapport à 2017 ; 620 M€, soit - 10 % selon les Douanes françaises), essentiellement des produits de la mer (48 %), des légumes (10,3 %), et de petites quantités d'une grande variété de produits, en sus d'équipements.

Près de 120 entreprises françaises (bureaux de représentation ou sites de production) du secteur agricole et agro-alimentaire sont implantées en Chine, dans divers secteurs : vins et spiritueux, céréales, betteraves, malt et fécule, alimentation animale, productions animales, transformation fruitière, semences végétales, secteur laitier, assurance. La quasi-totalité des interprofessions françaises sont représentées en Chine.

Parallèlement, la France attire des investisseurs chinois : outre les 154 achats de vignobles du Bordelais, et plus récemment en Bourgogne, le secteur laitier a été concerné : investissement de *Biostime* (en Normandie, avec Isigny-Sainte-Mère) et de *Synutra* (en Bretagne, avec Sodiaal) afin de répondre à la demande chinoise en poudre de lait infantile. L'exemple d'Adisseo (additifs pour l'alimentation animale), racheté en 2009 par le groupe *Bluestar*, montre aussi la diversité des domaines concernés. Ces investissements sont souvent couronnés de succès (*Adisseo*, *Biostime*) mais rencontrent aussi des difficultés, comme dans le cas de *Synutra* ou de certains châteaux acquis dans le Bordelais, puis revendus.

## Accords internationaux

### Diplomatie multilatérale

Depuis son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, la Chine accroît sa présence dans les enceintes multilatérales, notamment dans les enceintes du système onusien, dans lequel elle occupe des postes de direction, et au sein du G20, qu'elle a présidé en 2016. Elle y défend ses intérêts avec détermination, comme le montrent son recours aux outils de défense commerciaux de l'OMC et son discours sur ses efforts en matière de concessions tarifaires. La Chine se montre en outre ferme lors des débats sur la réforme de l'OMC, défendant son régime de subventions au bénéficiaire, notamment, des entreprises publiques, et refusant toute avancée quant à son statut d'économie en voie de développement, de moins en moins en phase avec la réalité économique. Sa demande de reconnaissance comme pays à économie de marché constitue un autre point de dissension avec ses partenaires commerciaux.

L'élection du candidat de la Chine à la direction générale de la FAO, le 23 juin 2019, au terme d'une campagne ayant mobilisé d'importants moyens, montre l'importance que ce pays accorde à l'agriculture et à la FAO. La Chine y avait développé plusieurs initiatives : participation d'agronomes ou de paysans chinois aux programmes de sécurité alimentaire ; accords de coopération agricole avec de nombreux pays, notamment africains, ayant permis l'installation de fermes-pilotes ; programmes de coopération tripartite ; mise à disposition d'un Fonds fiduciaire doté chaque année. Cette élection permettra à la Chine de faire valoir ses positions dans les enceintes multilatérales, en synergie avec une diplomatie bilatérale tout aussi active.

La Chine participe également au Système d'information sur les marchés agricoles (*AMIS*), créé en 2011 par les ministres de l'agriculture du G20. Elle y plaide, comme la France, pour une action internationale en faveur d'une agriculture innovante et durable ainsi que pour la stabilité des prix agricoles. De même, la Chine renforce sa présence dans les organismes normatifs : obtention du secrétariat du Comité *Codex* sur les additifs et du secrétariat général de la CIPV ; projet d'ouverture d'une représentation de l'Organisation internationale de la santé animale (OIE) à Pékin.

La Chine n'adhère pas à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). La province du Ningxia et la ville de Yantai disposent du statut d'observateur ; la province du Hebei demande à bénéficier du même statut. Un nombre

croissant d'acteurs du secteur vitivinicole, conscients de la nécessité pour la production chinoise de monter en gamme, semble de plus en plus favorable à cette adhésion.

Enfin, la Chine a contribué à la conclusion de l'accord de Paris de la COP 21. S'agissant de l'agriculture, elle soutient l'initiative internationale « 4 pour 1 000 : des sols pour la sécurité alimentaire et le climat ». L'Institut du développement durable de l'Académie chinoise des sciences agronomiques (CAAS) y a adhéré en 2018.

Dans le domaine économique, la Chine participe aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Cette coopération s'est formalisée, depuis 2013, au sein du Comité de l'agriculture, avec la mise à disposition d'experts chinois, la participation au rapport des Perspectives agricoles, et des transferts de compétence de l'OCDE à la Chine sur la gestion des bases de données. Le pays participe également à l'*Asian-European Meeting (ASEM)*, contrepoids vers l'Europe de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (*APEC*).

La Chine est enfin active hors du système onusien, où elle s'attache à multiplier les enceintes parallèles. En sus de nombreuses initiatives (BRICS ; Organisation de Coopération de Shanghai, Dialogue 16 + 1), celle « de la Ceinture et de la Route » (« *BRI* » en anglais) illustre son souhait de peser d'un point de vue diplomatique, financier et juridique au niveau international. Ainsi, de multiples groupes et séminaires *BRI* travaillent à définir de nouvelles normes, dans de nombreux domaines (transports, réglementation douanière, règles fiscales, dispositifs sanitaires, etc.).

## Diplomatie bilatérale

La Chine négocie de nombreux accords commerciaux, avec une priorité pour les pays proches, en vue de renforcer l'intégration régionale, de s'assurer des débouchés et de garantir son approvisionnement en matières premières. Pékin a ainsi conclu une quinzaine d'accords de libre-échange avec Hong-Kong, Macao, Taïwan, l'*ASEAN*, le Chili, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Costa-Rica, l'Islande, la Suisse, l'Australie, la Corée du Sud et le Conseil de coopération du Golfe (*GCC*). **Au total, la Chine est engagée à des degrés divers dans des négociations portant sur environ la moitié de son commerce extérieur.** Elle conduit enfin une diplomatie d'influence active vis-à-vis des « pays du Sud », notamment des pays africains, par exemple avec le Forum annuel Chine-Afrique (FOCAC). Le Forum ministériel sur la Coopération Sud-Sud du 2 novembre 2018 a illustré ses ambitions de voir reconnue son expérience en matière de développement agricole.

Dans le domaine agricole, la Chine et l'UE négocient une reconnaissance mutuelle des indications géographiques,

débutée en 2011. Les échanges ont certes permis d'obtenir un 1<sup>er</sup> accord en 2013, portant sur 10 IG européennes et 10 IG chinoises (« 10+10 »), incluant 3 françaises (Roquefort, Pruneau d'Agen et Comté). Un accord plus ambitieux, portant sur 100 IG, puis près de 200 autres dans les quatre ans qui suivent la signature, de chaque côté, pourrait être conclu avant fin 2019. Enfin, la Commission européenne a proposé de lancer un accord sur les caractéristiques qualitatives des vins.

## Relations bilatérales

### Cadre général

Un plan de coopération à moyen et long terme cadre la relation bilatérale dans le secteur agricole et agroalimentaire. Il a été mis en place le 26 mars 2014, à l'occasion du cinquantième des relations diplomatiques entre la France et la Chine. Il fixe neuf objectifs :

- > développer un partenariat de coopération entre la France et la Chine sur la période 2015-2020, en ciblant trois enjeux prioritaires que sont la sécurité alimentaire, le développement durable de la production agricole, et la facilitation des échanges de produits agricoles et agroalimentaires garantissant un niveau élevé de sécurité sanitaire ;
- > intensifier la coopération au sein du G20 et de la *FAO* dans un objectif de sécurité alimentaire, et soutenir la pérennisation d'une réunion ministérielle agricole au sein du G20 ;
- > poursuivre les échanges autour de trois thèmes : les politiques agricoles ; la recherche, la formation et le développement ; les questions sanitaires et phytosanitaires ;
- > faciliter l'accès au marché des produits agricoles et agroalimentaires, en renforçant la coopération sur le contrôle sanitaire et la quarantaine des animaux et des végétaux ainsi que la sécurité des aliments exportés et importés ;
- > approfondir la coopération dans la recherche sur le blé ;
- > renforcer la coopération bilatérale en matière de cépages de qualité et de techniques viticoles avancées, et faciliter l'importation en Chine de plants de vigne français ;
- > renforcer la coopération dans le secteur de l'élevage en développant l'élevage bovin d'origine française, et en instituant un comité de pilotage avec les institutionnels, les organisations professionnelles et les entreprises concernées ;
- > développer les collaborations en matière de recherche et de formation agricole ;

> renforcer le cadre du memorandum d'entente entre l'administration chinoise des produits alimentaires et pharmaceutiques (ex-CFDA) et le ministère français chargé de l'agriculture. Ce plan a donné lieu à la signature d'un accord de coopération dans le domaine de la formation professionnelle agricole en mai 2014 et renouvelé en novembre 2018.

Enfin, à l'occasion de la visite du Président de la République en Chine, en janvier 2018, un nouvel accord-cadre a été signé, qui appelle à renforcer la coopération agricole bilatérale.

## Mise en œuvre

La France et la Chine coopèrent sur différents sujets, et notamment :

> en matière sanitaire et phytosanitaire, la France met en œuvre des formations avec les administrations chinoises (MARA, GACC et SAMR) telles que l'accueil d'agents chinois en mission en France, ou la formation d'agents vétérinaires et de professionnels français ;

> en matière de formation agricole, l'accord sur la formation professionnelle, renouvelé en 2018, prévoit :

- la mise en place d'actions de coopération : échanges humains ; partenariats entre établissements ; projets conjoints ; actions de formation professionnelle ;
- l'implication non seulement des services du MAA, côté français, et du MARA, côté chinois, mais aussi des collectivités locales et des acteurs privés ;
- un pilotage de la mise en œuvre de cet accord s'appuyant sur un comité mixte ;
- sous la responsabilité de ce comité de pilotage, la définition, le suivi et l'évaluation d'un programme de travail, ainsi que l'identification, l'instruction, le suivi et l'évaluation des projets de coopération à mettre en œuvre ou à labelliser.

> en matière d'enseignement supérieur, la priorité des écoles françaises porte sur la mobilité des étudiants, et plus particulièrement des doctorants. Certaines de ces mobilités contribuent à faire avancer des sujets de recherche portés par l'INRA dans le cadre de partenariats menés avec la Chine ;

> en matière de recherche, l'INRA a signé huit accords avec des universités ou des académies chinoises, en vue notamment de créer des Laboratoires Internationaux Associés (LIA), par exemple sur le blé, la forêt ou l'agroécologie. D'autres sont en préparation.

---

Sources : Ambassade de France en Chine, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Douanes françaises, Douanes chinoises, Banque mondiale.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.